

# Webinaire Enfance Jeunesse

*La politique d'action sociale de la Caf pour les 3-25 ans*



**14 DÉCEMBRE  
2023**



Presente par  
Sandra Casabona et  
Gaelle Myslicki

webinaire



**Ce webinaire est enregistré**

Il sera mis à disposition de l'ensemble des partenaires avec le diaporama qui va vous être présenté sur les pages locales du Caf.fr : [Espace partenaires](#)



# Pendant le webinar



Couper les micros



Eteindre vos caméras

Le support sera diffusé sur le [caf.fr](https://www.caf.fr)  
droit d'image limité



Fermer toutes vos autres  
applications



Poser vos questions dans  
le fil de conversation



Vous regrouper  
si nécessaire



# PROGRAMME

1. Informations générales et actualités
2. L'appel à projets Enfance-Jeunesse
3. Les aides au fonctionnement des accueils de loisirs et des accueils jeunes
4. Les aides directes aux jeunes
5. Les projets éducatifs de territoire
6. Présentation portail DS / Questions-réponses

## La COG 2023-2027 : des ambitions pour l'enfance et la jeunesse

- La branche Famille renforce **le soutien au fonctionnement mais aussi au développement d'une offre éducative de qualité** pour les enfants et les adolescents sur les temps péri et extrascolaires.
- Elle conforte également les moyens pour **favoriser l'autonomie** et l'accès aux droits des jeunes, en structurant une offre d'accompagnement et d'information adaptée aux besoins des adolescents et des jeunes.
- Cette politique s'inscrit dans un cadre partenarial, **au service d'une stratégie de continuité éducative, et s'articule aux dispositifs contractuels territoriaux** : volets jeunesse des schémas départementaux des services aux familles (SDSF), des conventions territoriales globales (CTG), et des projets éducatifs territoriaux (PEDT), en tenant compte de la dimension écoresponsable des projets et des actions soutenues.



*La Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille de la Sécurité sociale définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour 5 ans.*



## Les appels à projet en cours...

### L'appel à projet **Inclusion des personnes en situation de handicap**

- Pour financer des projets qui permettent de garantir à l'ensemble des familles un égal accès aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et aux accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires.
- soutenir la mise en place, le maintien, le développement ou la valorisation, de projets et initiatives permettant une meilleure inclusion dans la société des personnes concernées par le handicap



*Jusqu'au 16 février*



### L'appel à candidature **Devenir Promeneur du Net**

- Pour adapter sa pratique professionnelle sur les réseaux sociaux.
- Le promeneur écoute, soutien, conseil, informe les jeunes et leurs parents
- Pour les professionnels du secteur éducatif : éducateurs, animateurs, référents familles, référents CLAS, coordonnateurs LAEP, conseillers en insertion, médiateurs numériques, infirmiers...
- Pour en savoir plus le [diaporama](#) du webinaire dédié



*Jusqu'au 31 décembre*



## La campagne de subvention 2024

### Subventions de fonctionnement et d'investissement

- La campagne ouvrira le 20 décembre
- Nouvelles modalités pour déposer vos demandes via le portail Démarches Simplifiées
- Inscrivez-vous au webinaire du 20 décembre prochain à 14h !



ALLOCATIONS FAMILIALES  
Caf du Var  
CAF & CO  
#ImpactonsNosTerritoires

# SAVE THE DATE!

CAMPAGNE SUBVENTIONS 2024  
**WEBINAIRE**

MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023  
14h - 15h  
EN VISIOCONFÉRENCE - DISTANCIEL  
par Teams

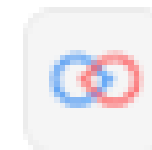
**Inscrivez-vous ICI** en complétant le formulaire en ligne



*Jusqu'au 31 mars*



[demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)



En 2024

## Une nouvelle Prestation de Service La PS PAEJ

### Subventions de fonctionnement et d'investissement

- Le soutien en direction des PAEJ est renforcé avec la création d'une prestation de service, permettant d'unifier les financements et d'accompagner des structures nouvelles.
- Un soutien pour financer les dépenses relatives aux professionnels

## Accompagnement aux accueils péri et extrascolaires

### Poursuite du fond d'aide à l'investissement pour les ALSH

- Créé en 2020 pour redynamiser le déploiement des **Plans mercredi**, le fonds d'aide à l'investissement est désormais **mobilisable pour l'ensemble des accueils péri et extrascolaires**, avec une attention particulière pour les projets comportant une dimension éco-responsable.





# L'appel à projets Enfance-Jeunesse

## IEEJ : Innovation et engagement des enfants et des jeunes

L'AAP IEEJ permet de financer des projets pour les 3 à 25 ans qui concourent à

- Renforcer l'accessibilité aux **loisirs éducatifs**
- **Réduire les inégalités** d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires
- Soutenir et **valoriser l'engagement citoyen et écocitoyen** des enfants et des jeunes
- **Favoriser l'autonomie** des adolescents et des jeunes adultes
- Développer de nouveaux projets en lien avec les **besoins émergents des jeunes**

### AXE 1

3-17 ans

Accompagner la qualité des projets au sein des structures jeunesse

*Projets en accueil de loisirs, accueils jeunes etc.*

### AXE 2

16-25 ans

Soutenir les projets innovants en faveur de l'engagement et de l'autonomie des jeunes

*Innovants : besoins non couverts*



# L'appel à projets Enfance-Jeunesse

## LES THEMATIQUES DE L'AAP IEEJ

- **L'éducation à la citoyenneté**, les actions d'accompagnement éducatif visant à promouvoir l'ouverture culturelle et sociale à transmettre les valeurs de la République.
- **L'éducation aux médias et à l'usage du numérique**, qui inclue la prévention du cyberharcèlement, le développement de l'esprit critique face aux fausses informations et aux discours manipulateurs.
- **L'éducation à l'Environnement et au Développement Durable** (EEDD) soit l'ensemble des démarches pédagogiques visant à informer, former, sensibiliser, éduquer et accompagner les citoyens à la compréhension de leur environnement et à la complexité des enjeux socio-écologiques du monde.
- **L'engagement solidaire**, les actions guidées par l'intérêt général
- **L'autonomisation des jeunes**, les actions permettant aux jeunes d'avoir les moyens de leur projet de vie
- **L'accès aux activités culturelles**, artistiques, sportives, scientifiques (hors pratique régulière et compétition)
- **La prévention santé** des enfants, adolescents et des jeunes (surexposition aux écrans, santé mentale etc.)



# L'appel à projets Enfance-Jeunesse

## LES PROJETS ELIGIBLES

### Quels types de projets :

éducation à la nature, jardins partagés, échanges de services, recyclerie, atelier de réparation, organisation de rencontres, de tournois, de manifestations sportives ou culturelles, des échanges intergénérationnels, la découverte d'une culture ou d'une pratique, des chantiers de jeunes, des coopératives jeunes etc.

### Les projets qui ne sont pas éligibles :

- Les séjours
- Les projets inscrits dans une programmation préétablie qui ne feraient pas l'objet d'un travail préparatoire associant les jeunes Les projets qui se déroulent pendant le temps scolaire ou à visée scolaire
- Les projets non encadrés par des professionnels de la jeunesse.

*Les projets doivent être collectifs et adaptés aux attentes des enfants et des jeunes, en proposant des projets attractifs réfléchis par et pour les jeunes.*



Respecter  
la Charte de la Laïcité  
de la Branche Famille



# L'appel à projets Enfance-Jeunesse

*Prendre en compte les necessites ecologiques*

## LES PROJETS PRIORISES

- **Les projets de territoire**

les projets soutenus dans le cadre de cet AAP devront favoriser l'équité territoriale de l'offre Enfance-Jeunesse en poursuivant l'effort d'adaptation aux spécificités territoriales et le soutien aux territoires ruraux. Les projets pertinents qui s'inscrivent dans le cadre de Projets Educatifs de Territoire (PEDT) et des CTG seront être priorisés.

[Convention territoriale globale | Bienvenue sur Caf.fr](#)

[Le projet éducatif territorial | jeunes.gouv.fr](#)

- **Démarches RSO**

la Caf du Var dans le cadre de sa démarche Responsabilité sociétale des organisations (RSO) sera attentive à ce que les projets présentés soient éco-responsables et contribuent à la transition écologique (pédagogie de plein air, alimentation de qualité/proximité mobilité durable, recyclage etc.).

[La responsabilité sociétale des entreprises | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)



# L'appel à projets Enfance-Jeunesse

*Financements à hauteur de 80% maximum  
Cofinancements obligatoires*

## LES DEPENSES ELIGIBLES

Les projets déposés doivent porter exclusivement sur du fonctionnement spécifique

- les temps d'accompagnement des jeunes dédiés au projet, **le fonctionnement du projet en lui-même** et peut comprendre de la masse salariale affectée au projet, des frais de déplacements de jeunes et de personnel encadrant, de la réservation de salles, de la billetterie de loisirs éducatifs, culturels, sportifs, des frais de restauration, le recours à des prestataires professionnels.
- des **petits équipements et achats** destinés au projet (limité à 25 % du budget global du projet)
- pour **les projets effectués au sein des structures d'accueil qui bénéficient d'une prestation de service**, les budgets prévisionnels devront faire apparaître uniquement les charges liées au projet. Afin de tenir compte de la spécificité et des contraintes de fonctionnement des structures, **seuls les temps de préparations\* hors temps d'accueil peuvent être pris en charge.**

*\*Les temps de préparation sont les temps utiles à la production des activités collectives liées au projet : la préparation et l'évaluation de l'action (rédaction des supports, préparation de tout élément nécessaire à la mise en œuvre du projet) et la participation aux réunions et à la coordination du projet.*



# L'appel à projets Enfance-Jeunesse

## LES ENGAGEMENTS DU GESTIONNAIRE

### Éléments à fournir

- Fournir les devis relatifs au projet
- Compléter le budget prévisionnel de l'action
- Fournir une déclaration d'activité du projet
- Tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet
- Un bilan financier, les factures relatives au projet et une évaluation détaillée de l'action

### Communication

- Mentionner le soutien de la Caf lors de toute action de communication relative au projet financé.
- Inscrire son projet sur la plateforme Tipi, la tribu des parents !



Pour obtenir les logos, visuels rapprochez-vous de la conseillère en développement de votre territoire



# L'appel à projets Enfance-Jeunesse

**NOUVEAU**

**DEPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE**

**2 étapes**

*Cahier des charges également disponibles sur Caf.fr*

*Jusqu'au 16 février*



## 1. LES DONNEES ADMINISTRATIVES

[CAF 83 - Dossier socle données administratives · demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr/CAF-83-Dossier-socle-donnees-administratives)

## 1. LE PROJET IEEJ

[CAF 83 - Appel à projets enfance jeunesse · demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr/CAF-83-Appel-a-projets-enfance-jeunesse)



*Le dossier socle est à déposer une seule fois pour chaque gestionnaire, il est obligatoire pour déposer un projet IEEJ*



# Les aides au fonctionnement des accueils



## La Prestation de service ALSH et accueil ado

- les **prix plafonds** progressent de **4,11%** pour les 3 prestations de service ordinaires (prestation de service ALSH périscolaires, extrascolaires et accueils adolescents)
- la **pause méridienne** des ALSH périscolaires est désormais financée dans son **intégralité**
- la généralisation du **complément inclusif** dans les accueils de loisirs : 4,50€/h pour les enfants et adolescents bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH).

| PSO ALSH barèmes 2023         | Prix plafonds             | Taux de la PS | Prestation de service |
|-------------------------------|---------------------------|---------------|-----------------------|
| Accueil périscolaire          | 1,91 €/h                  | 30%           | 0,57 €/h              |
|                               | 15,24 €/jour              |               | 4,57 €/jour           |
| Accueil extrascolaire         | 2,01 €/h                  |               | 0,60 €/h              |
|                               | 16,07 €/jour              |               | 4,82 €/jour           |
| Accueil ado                   | 2,98 €/h                  |               | 0,89 €/h              |
|                               | 23,82 €/jour              |               | 7,15 €/jour           |
| Financements spécifiques ASRE |                           |               | 0,55 €/h              |
| Plan mercredi                 | >= 900€ et hors QPV       |               | 0,46 €/h              |
|                               | < 900€ ou implanté en QPV |               | 0,95 €/h              |

[Parih83 - Accompagnement des professionnels et des structures pour l'accueil des enfants en situation de handicap](#)



# Les aides au fonctionnement des accueils

## La Prestation de service Jeunes – PS Jeune

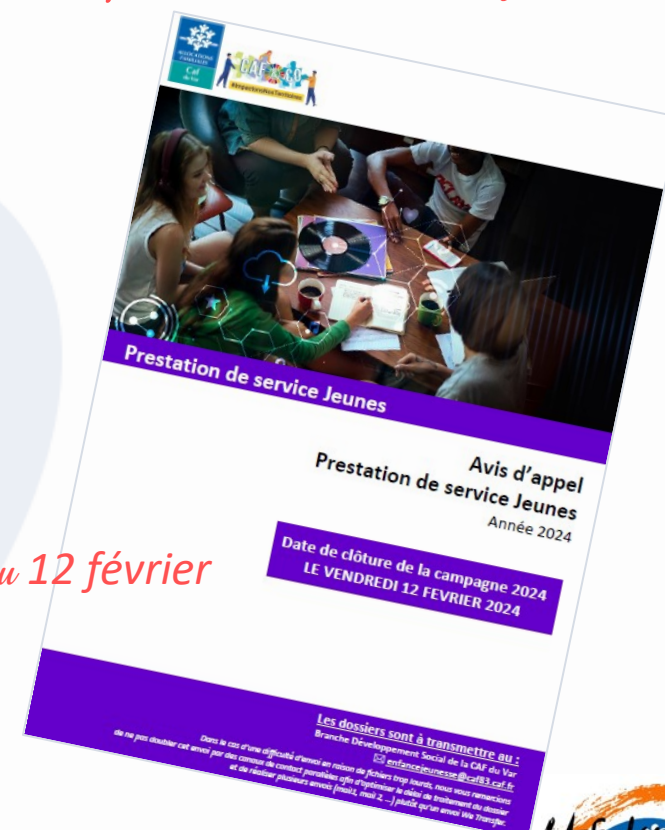
Objectif : soutenir le fonctionnement général d'accueils innovants destinés aux 12-25 ans

- Encourager les initiatives des adolescents en accompagnant leurs projets et en renforçant une présence éducative à leurs côtés
- Poursuivre le développement des **actions favorisant l'autonomie des jeunes** en encourageant leur engagement citoyen

### Financement

- financement de 50% des dépenses relatives au poste d'**animateurs qualifiés** dans la limite de 21 451€/an par ETP (minimum 0,3 ETP)
- Possibilité de percevoir une subvention de **préfiguration** à la PS Jeunes limitée à 10 000 € par an

*Des accueils axés sur la prise d'initiatives des jeunes*



*Jusqu'au 12 février*



## Cahier des charges PS Jeune

### Les structures doivent répondre aux critères suivants :

- s'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans
- s'appuyer sur la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés avec de l'expérience (niveau IV minimum des métiers de l'animation et du travail social ) [AAC PS Jeunes 2024 - Annexe 2 - Référentiel animateur.pdf \(caf.fr\)](#)
- mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes
- mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes
- associer les familles au projet de l'accueil
- s'engager dans la démarche Promeneurs du Net

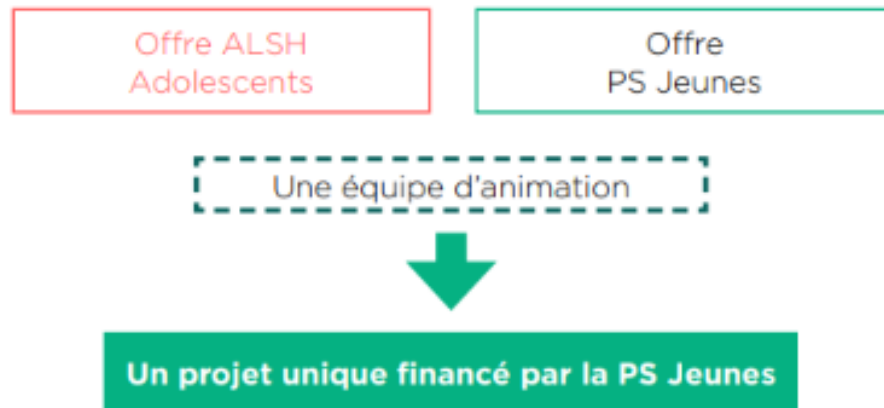


Un agrément de 4 ans.  
Pour les CS et EVS aligne sur la durée  
de l'agrément du projet social

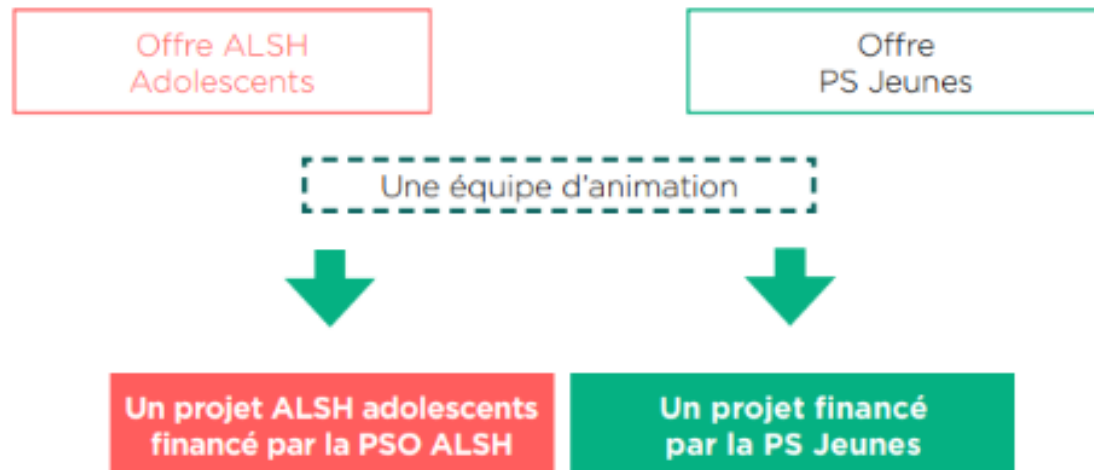


# Les aides au fonctionnement des accueils

## Option 1 : un projet unique regroupant l'offre



## Option 2 : deux projets distincts



## Articulation PSO ALSH et PS Jeunes

→ Lorsque cela est possible il est préconisé de **regrouper les offres à destination des adolescents** au sein d'un seul projet intégralement financé par la PS Jeunes

→ Il est possible de maintenir 2 projets distincts **mobilisant les mêmes professionnels**. Dans ce cas le **temps de travail est réparti** entre les 2 projets.

→ **Les Centres Sociaux et EVS** portent des projets de services incluant l'accompagnement des jeunes. Seules les dépenses supplémentaires avec amplification de l'activité peuvent être prises en compte. Les personnels bénéficiant de la PS AGC, ACF et AL ne peuvent être valorisés dans un projet PS Jeunes.

## OSE TES IDEES

### Des bourses jusqu'à 1 500 €

- Dispositif financé par le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Education et du Sport du Var et la CAF du Var, et animé par la Ligue de l'Enseignement du Var.
- Le projet et ses conditions :
  - avoir entre 11 à 25 ans, être résident varois, et avoir une idée de projet individuel ou collectif
  - avoir une ambition d'intérêt général et/ou d'utilité sociale,
  - être ouvert sur les habitants ou viser l'amélioration de son cadre de vie
- Les bourses sont attribuées lors d'une présentation du projet par le(s) jeunes devant un jury composé des membres organisateurs (CAF, SDJES, Ligue de l'Enseignement FOL83) et de directeurs de structures de jeunesse. Le meilleur projet de l'année sera présenté au concours Innov'jeune organisé par la Cnaf.

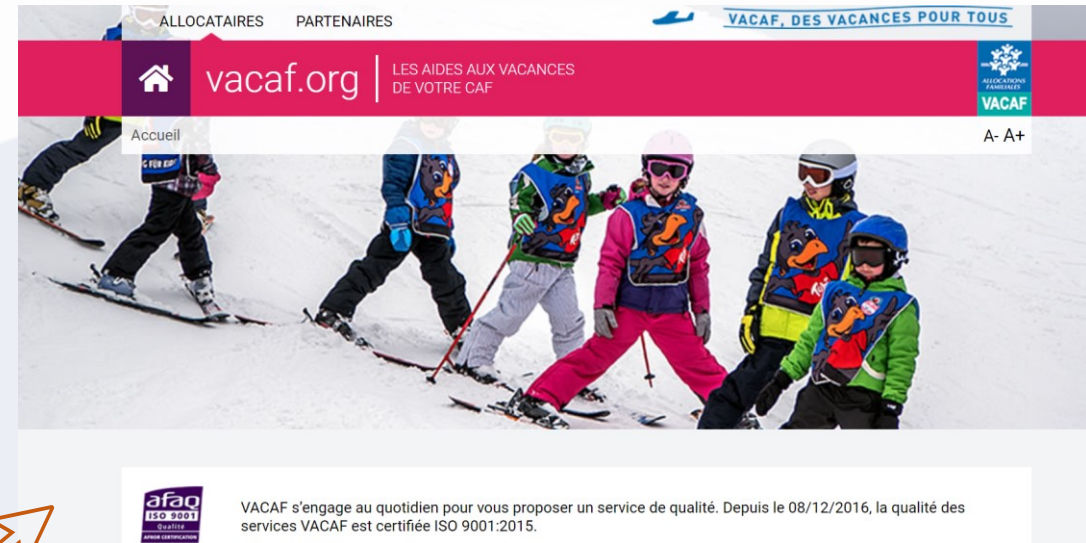


## NOUVEAU

## L'aide au départ en vacances des enfants avec VACAF

### Une aide alignée sur le PASS COLO

- les enfants âgés de 6 à 17 ans
- ayant un quotient familial Inférieur ou égal à 1 500 €
- Une aide financière versée à l'organisateur du séjour labellisé AVE, selon le principe du tiers payant
- la durée du séjour doit être d'au moins 5 jours / 4 nuits en période de vacances scolaire
- Chaque enfant peut prétendre à cette aide dans la limite d'une fois par an.



|   |
|---|
| <b>350 € - QF de moins de 200 €</b>             |
| <b>300 € - QF compris entre 201 et 700 €</b>    |
| <b>250 € - QF compris entre 701 et 1 200 €</b>  |
| <b>200 € - QF compris entre 1201 et 1 500 €</b> |



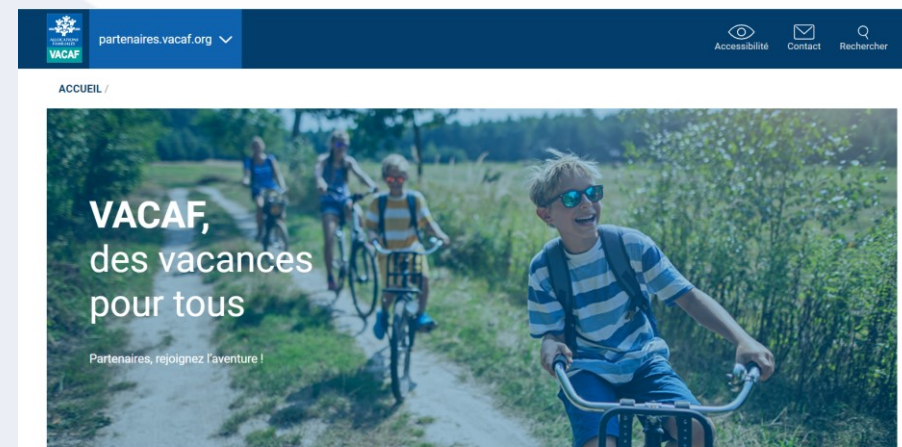
## NOUVEAU

## Organiser un séjour avec VACAF

### Pour labeliser un séjour il faut respecter :

- La mixité de genre, sociale, économique et culturelle
- La qualité et la variété des activités proposées dans le domaine des activités de loisirs éducatifs (arts et culture, sciences et numérique, développement durable et transition écologique, sports notamment activités de pleine nature, communication et médias).
- La qualité de l'encadrement, en particulier pour les activités relevant des domaines choisis
- Le respect des consignes sanitaires (locaux, transports, activités).
- L'information aux familles et les modalités d'implication et de participation.
- Le respect des obligations de neutralité confessionnelle, politique et philosophique.
- La durée du séjour doit être d'au moins 5 jours / 4 nuits en période de vacances scolaire
- Le séjour doit se dérouler en France métropolitaine

*Sejours declares aux Services Jeunesse et Sport  
SDJES*



*Demande de conventionnement local,  
contacter la conseillere enfance.jeunesse  
infos complementaires a venir*



**NOUVEAU**

## Organiser un séjour avec VACAF

### Le projet du séjour doit :

- **s'inscrire dans la démarche globale de la collectivité** dont sont issus les jeunes en matière de continuité éducative en lien, le cas échéant, avec un projet éducatif territorial (PEDT).
- le projet de séjour doit être **construit en fonction des aspirations et des besoins exprimés par les jeunes** en amont du séjour. Des temps d'échanges avec les enfants et les jeunes devront être organisés.
- l'organisateur devra prendre les dispositions nécessaires pour **inclure les mineurs en situation de handicap** dans la limite des contraintes objectives liées à la nature du séjour et aux conditions de son déroulement. Pour les séjours organisés en région PACA, les gestionnaires devront s'engager à solliciter le **Dispositif d'Appui aux Colos Inclusives (DACI)**.

*Les enfants et les jeunes doivent être acteurs de leurs séjours*



Pour les enfants  
bénéficiaires de  
l'AAEH

- ✓ DACI permet la mise en place des aménagements nécessaires aux enfants en situation de handicap lors de votre séjour
- ✓ Le surcoût lié à la mise en place des aménagements est **entièrement pris en charge**



## L'aide au BAFA

### Qui peut en bénéficier ?

- Avoir au moins 17 ans au premier jour de la session de formation générale
- Être inscrit sur le site internet [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)
- Suivre la formation générale et la session d'approfondissement ou de qualification organisées par les organismes de formation habilités par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
- Effectuer le stage pratique d'animation dans un séjour de vacances, un accueil de loisirs, un accueil de jeunes ou un accueil de scoutisme, régulièrement déclaré. Ce stage peut être organisé par les associations qui assurent la formation, par d'autres associations, par les communes, par les comités d'entreprise, etc

### Comment est-elle versée ?

- La Caf peut prendre en charge une partie de vos frais de formation au Bafa, soit **200 €**.
- Dans un délai maximum de 3 mois, après votre inscription à la session de qualification ou d'approfondissement, vous remettrez à la Caf votre demande via le formulaire de demande d'aide au BAFA complétée des justificatifs de votre formation générale, de votre stage pratique et de votre inscription à la session d'approfondissement ou de qualification
- L'aide financière sera majorée de 15,24 € si vous suivez, au cours du stage d'approfondissement, une formation centrée sur l'accueil du jeune enfant





## Les aides d'action sociale AFI

- **Une aide financière individuelle au projet** : plafonnée à 2000 € pour accompagner la décohabitation des jeunes de **16 à 25 ans** en soutenant leurs projets (formation si non prise en charge, équipement du logement, déplacements...). L'aide doit être sollicitée via un travailleur social (institutionnel ou associatif) + une aide pour les études supérieures jusqu'à 750 euros
- **Aide financière individuelle culture** : Pour une inscription annuelle à une activité culturelle ou artistique (musique, arts plastiques, danse, cirque, activités manuelles, théâtre, atelier numérique, adhésion bibliothèque, médiathèque, fablab...) ne concerne pas l'adhésion à un club sportif! Pour les enfants de **6 à 11 ans** des familles ayant un QF inférieur à 1 000 €. Prise en charge jusqu'à 80% dans une limite de 200 € par enfant.



# Les projets éducatifs de territoire

## Au côté du SDJES et de la DSDEN, la CAF est membre du Groupe d'Appui Départemental (GAD) aux PEDT.

- Le PEDT n'est pas obligatoire, il est proposé par une collectivité et, s'il est validé par le GAD, fait l'objet d'une convention entre le Maire, le préfet, le DASEN et la CAF.
- Il permet de fluidifier une politique globale en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivité, écoles, ALSH, parents, associations, institutions).
- Il vise la mise en cohérence des différents temps de l'enfant (et des passerelles entre ces temps) de façon concertée.
- Un coordonnateur PEDT doit obligatoirement être nommé.
- Un comité de pilotage représentatif doit être installé et se réunir de façon régulière (minimum deux fois par an).
- Le Plan Mercredi est un label national valorisant la qualité des accueils du mercredi.



### Projet éducatif de territoire (PEDT) et Plan Mercredi



*Campagne 2024  
Ouverture 15 janvier  
Jusqu'au 30 avril*



# Les projets éducatifs de territoire

## Le soutien et l'accompagnement des PEDT-PLAN MERCREDI

- Le Plan Mercredi permet un soutien financier aux gestionnaires ALSH via les bonus Plan Mercredi
- Les Francas du Var accompagnent les collectivités : un accompagnement méthodologique in situ auprès des équipes (élus/techniciens) par la
  - ✓ la création d'une fiche mission du coordonnateur PEDT
  - ✓ la préparation ou la co-animation d'une réunion du comité de pilotage
  - ✓ la définition des politiques éducatives locales
  - ✓ l'association des familles à l'élaboration du PEDT
  - ✓ la rédaction du PEDT et la complétude des dossiers PEDT/PM
  - ✓ l'élaboration d'un plan de mise en œuvre du PEDT
  - ✓ la conception du protocole d'évaluation du PEDT
  - ✓ la réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic
  - ✓ la création d'un comité de pilotage local représentatif
- La possibilité de soutien financier sur un accompagnement externe d'ingénierie limitée à 50% de la dépense et 15 000 € d'aide

Le PEDT permet un assouplissement des taux d'encadrement periscolaires



Il est possible de signer des PEDT intercommunaux



# Les projets éducatifs de territoire

## Au côté du SDJES et de la DSDEN, la CAF est membre du Groupe d'Appui Départemental (GAD) aux PEDT.

- Le PEDT n'est pas obligatoire, il est proposé par une collectivité et, s'il est validé par le GAD, fait l'objet d'une convention entre le Maire, le préfet, le DASEN et la CAF.
- Il permet de fluidifier une politique globale en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (collectivité, écoles, ALSH, parents, associations, institutions).
- Il vise la mise en cohérence des différents temps de l'enfant (et des passerelles entre ces temps) de façon concertée.
- Un coordonnateur PEDT doit obligatoirement être nommé.
- Un comité de pilotage représentatif doit être installé et se réunir de façon régulière (minimum deux fois par an).
- Le Plan Mercredi est un label national valorisant la qualité des accueils du mercredi.



### Projet éducatif de territoire (PEDT) et Plan Mercredi



*Campagne 2024  
Ouverture 15 janvier  
Jusqu'au 30 avril*



# LIENS ET INFOS UTILES

The screenshot shows the 'enfance.jeunesse' page on the Caf.fr website. It features a navigation bar with 'enfance', 'Enfance et Jeunesse', 'Parents et Familles', 'Via sociale et associative', 'Projets de territoire', and 'Partenaires locaux'. The main content area includes a section titled 'Enfance et jeunesse' with a sub-header 'Accueil Partenaires > Partenaires locaux > Enfance et jeunesse'. Below this, there is a paragraph describing the Caf's support for children and young people, followed by a list of links: 'Les appels à projets', 'Les webinaires', 'Les ressources utiles', and 'Les financements'. At the bottom, there is a question: 'Vous souhaitez vous renseigner sur un dispositif ?' with an arrow pointing to the right.

La page enfance jeunesse locale du Caf.fr

The screenshot shows the 'Vos interlocutrices à la Caf du Var' page. It features a central map of the Var department divided into colored regions. Surrounding the map are profiles of various staff members, categorized into 'Vos conseillères territoriales', 'Vos conseillers thématiques', and 'Vos gestionnaires AFAS'. Each profile includes a name, photo, and contact information. At the bottom right, there is a hashtag: '#LaCafÀVosCôtés'.

Vos interlocutrices à la Caf du Var

The screenshot shows the 'Promeneurs du Net' website. It features a navigation bar with 'Projet', 'Actualités', 'Témoignages', 'Vidéos', 'Annuaire des Promeneurs', 'Ressources', and 'Contact'. The main content area includes a search bar, a dropdown menu for 'Autres départements' with '83 Var' selected, and a section for 'Département du Var' with a list of 'Liens utiles'. Below this, there is a paragraph describing the project and a list of 'Liens utiles'.

L'annuaire des Promeneurs du Net

Toutes  
les actus  
Flashinfo  
partenaires

The screenshot shows the 'Sommaire' page for the 'Caisse d'allocations familiales du Var'. It features a navigation bar with 'Flash info partenaires n°40' and 'Caisse d'allocations familiales du Var'. Below this, there is a list of four items: '1- Offre de service à destination des allocataires', '2- Offre de service à destination des familles', '3- Offre de service à destination des partenaires', and '4- Les rendez-vous du côté de nos partenaires'. Each item has a brief description and a link to the full article.

The advertisement for the 'Tipi' app features a woman and a child smiling. The app interface is shown on a smartphone, displaying various features like 'S'informer', 'Accueillir', 'Démarcher', 'Suivre', and 'Gérer'. Text on the right highlights the app's benefits: 'L'application qui facilite VRAIMENT la vie des parents!', 'Les bonnes adresses et les événements dédiés aux familles', 'Des podcasts et des conseils', and 'Des rappels pour les rdv de vos enfants'. A QR code is provided for more information. At the bottom, it says 'Pour les parents d'enfants de 0 à 18 ans'.

The logo for 'PARIH 83' features the text 'PARIH' in large letters, with 'S'élaner ensemble vers l'inclusion 83' below it. To the right is a colorful graphic of a person's head and shoulders.

Le Pôle d'Appui et de Ressources pour l'Inclusion Handicap du Var

The logo for 'TUTO Démarches Simplifiées' features a red circle with a white 'P' inside, and the text 'TUTO Démarches Simplifiées' below it.



## AAP Enfance-Jeunesse

- **Le temps d'ingénierie du projet peut-il être financé ?** Le temps de préparation du projet peut être soutenu, en revanche la masse salariale afférente au projet **ne peut pas être le seul poste de dépenses** de l'action/projet. Une demande de subvention de fonctionnement est dans ce cas plus pertinente.
- **La création d'un espace jeune avec réhabilitation d'une salle correspond-il au cahier des charges ?** Non, la création/l'ouverture d'un lieu d'accueil pour les jeunes doit être financé dans le cadre d'une **prestation de service ou d'une préfiguration** (PS ado/PS Jeunes). En revanche des projets spécifiques au sein de ces espaces peuvent être soutenus au titre de l'axe 1, les projets au sein des structures.
- **Est-ce que le savoir rouler à vélo (SRAV), déjà financé par l'Etat peut profiter d'une subvention CAF ?** L'encadrement des enfants dans le cadre du SRAV et les charges liées à l'aménagement du territoire ne peuvent pas être financées par la Caf, le soutien de la Caf ne peut intervenir que sur un projet plus global qui s'inscrit dans un projet d'autonomisation des enfants et des jeunes.
- **Quelles sont les montants octroyés et à quelle date la Caf notifiera son avis dans le cadre de l'AAP ?** Les montants seront accordés en fonction des crédits disponibles, dans la mesure du possible les instructeurs seront attentifs à ce que le maillage du territoire varois soit équitable et cohérent. Les structures candidates seront notifiées par mail à l'issue d'un comité de sélection qui se tiendra la première semaine du mois d'avril.





## La PS Jeunes

- **Quels temps sont concernés par la PS jeune ?** Les temps d'accueil péri et extrascolaire. L'ouverture sur des temps atypiques doit être recherché en lien avec le mode de vie des jeunes (en soirée, les samedis).
- **Quels sont les qualifications recherchées pour les animateurs PSJ ?** Les personnels doivent être **titulaires au minimum d'un diplôme de niveau 4 de l'animation ou du travail social** (ou inscrits en formation ou dans une démarche de validation des acquis de l'expérience) au moment de la signature de la convention « Ps Jeunes ». **D'autres diplômes de niveau 4 peuvent être pris en compte, selon l'appréciation de la Caf, à condition qu'ils soient complétés d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans** dans la conduite d'un projet d'animation auprès d'adolescents et de jeunes adultes, et d'une formation continue adaptée, en lien avec le référentiel de compétence de la Ps Jeunes.





## Les aides au départ en vacances

- **Qu'est-ce qu'un séjour accessoire ?** Un séjour court d'au moins 7 mineurs, pendant les vacances, en dehors d'une famille, pour une durée d'hébergement d'1 à 3 nuits. Ce type de séjour ne peut pas être conventionné dans le cadre de l'AVE. Il peut être intégré en activité accessoire d'un accueil de loisirs. La déclaration au SDJES sera intégrée à celle de l'accueil de loisirs et deviendra effective par l'envoi d'une fiche complémentaire au plus tard 2 jours ouvrables avant le début du séjour.
- **Peut-on conventionner pour organiser des séjours familles ?** L'aide au départ des enfants (AVE) est uniquement mobilisable pour les enfants. Les familles éligibles au dispositif d'aide aux vacances familiales (AVF) sont directement informées par la Caf du Var et peuvent réserver leur séjour sur le site de Vacaf dans les résidences de vacances labélisées.





# MERCI DE VOTRE ATTENTION



**Contact**  
**Sandra Casabona**  
Conseillère Enfance et jeunesse  
[sandra.casabona@caftoulon.cnafmail.fr](mailto:sandra.casabona@caftoulon.cnafmail.fr)  
Tel : 06 22 52 62 45